



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20230920-DEL2023059-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **22 SEP. 2023**
Publié le : **22 SEP. 2023**
Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N°.2023.059

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CONSUELO NASCIMENTO, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, HUBERT EMMANUEL EMILE A PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LUCAS A CONSUELO NASCIMENTO, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

Michel NUNG est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 12 : MOTION CONTRE LA REPRESSION DES MANIFESTATIONS ANTI-BASSINES

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Le 17 avril dernier, le Gouvernement a lancé le **plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau** qui est censé faire face aux crises de sécheresse et répondre aux grands enjeux de sobriété des usages, qualité et disponibilité de la ressource.

Nous sommes favorables à ce plan, tant l'eau est un bien commun que nous devons absolument préserver au même titre que l'air et le climat. La ville de Fosses y travaille diligemment en participant aux activités du parc naturel interrégional Oise-Pays de France et à celles des différents syndicats intercommunaux qui gèrent l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ou encore la qualité des bassins versants et des zones humides,...

Mais, comme de nombreuses organisations syndicales, paysannes, citoyennes et écologiques, notre déception est grande de voir que l'Etat soutient l'accaparement de cette ressource rare. En effet, via l'agence de l'eau, l'Etat finance à 70 %, avec l'argent public, la construction de ces réserves par une minorité d'exploitants qui récupèrent une grande quantité d'eau des nappes phréatiques pour un

usage privé tout à fait contestable : irrigation de cultures destinées à des élevages industriels extrêmement consommateurs d'eau, sans compter la perte d'une grande partie de l'eau par évaporation.

Or non seulement l'Etat soutient et finance cet accaparement, mais il a interdit la manifestation du 25 mars dernier contre la construction de la megabassine de Sainte Soline, qui avait pourtant été appelée par une multitude d'organisations respectables. Des affrontements violents ont certes eu lieu, entre manifestants et forces de l'ordre, comme il en existe dans beaucoup d'autres manifestations, mais le Conseil d'Etat a suspendu cet été l'arrêté du Gouvernement interdisant les Soulèvements de la terre, car le ministère de l'intérieur n'a pas fait la preuve que cette mouvance avait appelé à des actes violents.

Pourtant, l'Etat continue à mener une campagne de répression massive contre les manifestants.

Deux procès, au début de l'été, ont abouti à deux incarcérations. D'autres procès ont suivi les 4, 8 et vont suivre les 21 et 22 septembre. Ceux-ci semblent faire partie d'une stratégie globale pour affaiblir le mouvement, faire peur aux manifestants et menacer les organisations qui continuent de dénoncer d'autres projets similaires (Il en existe 16, rien qu'en Région Poitou Charente, tandis que des bassines illégales demandent à être régularisées dans d'autres départements dont une dans notre département, le Val d'Oise).

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Fosses :

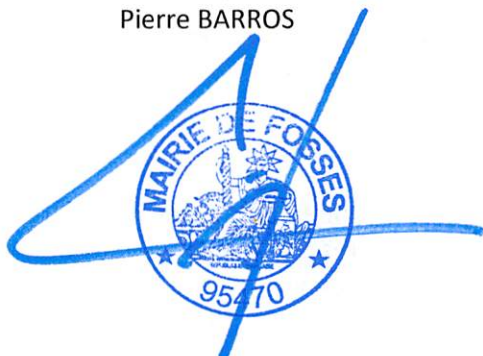
- **DEMANDE** à ce que l'Etat fasse en sorte que l'eau, menacée de devenir de plus en plus rare, reste un bien commun accessible par l'ensemble de la population ;
- **DEMANDE** que le gouvernement prenne ses responsabilités en cessant de favoriser l'accaparement de ce bien commun à des fins privées ;
- **DEMANDE** l'arrêt de la répression des militants anti-bassines qui n'a d'autres but que de dissuader la population à exercer les libertés fondamentales, particulièrement les libertés d'expression, d'association et de manifestation.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la motion présentée ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Michel NUNG

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Michel Nung', written in a cursive style.